Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID: 007-200039808-20240625-2024_06_006-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2024

Convocation du 18 juin 2024

N° 2024 06 006

Objet : Finances - Octroi d'un fonds de concours à la commune d'Orgnac l'Aven pour la création d'un city stade

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents: Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice: 39 - nombre de membres présents: 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre: 1

pour: 34

abstention: 1

Jean-Yvon Mauduit, Vice-Président Ressources expose aux conseillers la demande de la commune d'Orgnac l'Aven, qui sollicite une participation de la communauté de communes pour la création d'un city stade pour un coût estimé 58 330 €.

Il propose en application des dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement dudit fonds de concours à la commune d'Orgnac pour un montant de 10.000 €, sous réserve du respect de la réglementation et des pièces justificatives fournies.

Le Président rappelle que conformément au règlement des fonds de concours adopté en Conseil communautaire, le montant accordé pour cette opération ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, A 34 voix pour, 1 voix contre (Nicolas CLEMENT) et 1 abstention (Nadège ISSARTEL)

Approuve l'octroi d'un fonds de concours au profit la commune d'Orgnac l'Aven, d'un montant de 10.000 € pour la création d'un city stade.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude AGERON

Ahr